

## Taoufik El-Amri : trois policiers jugés

Le jeune homme s'était noyé, en novembre 2006, après avoir été contrôlé. Six mois de prison avec sursis ont été requis.

NANTES. – Salle d'audience comble. Des rangées de policiers venus soutenir leurs collègues poursuivis pour faux témoignage et délaissement. Le 22 novembre 2006, Taoufik El-Amri, après une nuit arrosée, disparaissait à Nantes. Quelques jours plus tard, il était retrouvé noyé dans un canal, près de la gare.

### Abandon ou pas ?

Cette nuit-là, il avait été contrôlé par les trois policiers. On ne leur reproche pas la mort de cet ouvrier tunisien de 33 ans. La question essentielle du procès est de savoir s'ils ont abandonné un homme qui ne pouvait pas se protéger parce qu'il avait trop bu. Le procureur, François Touron, a une conviction : **« Ils se sont débarrassés d'un homme complètement ivre. »**

Pendant des heures, lui et la présidente du tribunal ont relu les témoignages. Ceux des noctambules, présents quand les policiers ont fait monter Taoufik dans le fourgon parce qu'il correspondait au signalement d'un voleur de portefeuille. Ils racontent qu'il titubait, tanguait, qu'il était **« dans les vapes »**. Les analyses révéleront une alcoolémie de 3,74 g. Des étudiantes l'ont vu descendre du fourgon, 800 mètres plus loin.

Les policiers insistent : **« Il avait bu, mais il tenait des propos cohérents et était courtois. »** L'un d'eux précise : **« On ne ramasse pas tous les gens**



Franck Dubray

*Les avocats des policiers (ici, Laurent Franck Lienard) ont plaidé la relaxe.*

**qui ont bu. Il faut savoir que la police est la seule à faire ce travail. Le Samu et les pompiers refusent. »** Pourquoi avoir menti en affirmant avoir laissé Taoufik en plein centre-ville, alors qu'il s'agissait d'un coin isolé et sombre ? **« Parce qu'on allait nous accuser de l'avoir tué. »** Les avocats plaident la relaxe.

Hier soir, le procureur a requis six mois avec sursis contre les trois policiers. Ils avaient été suspendus six mois et demi, durant l'enquête. Le jugement sera rendu le 26 février.

Marylise COURAUD.

*ouest France - 29/1/2009*